

Convocation du 21 mars 2023

Délibération 2023-01-03

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 28 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET

Etaient présents : Gil Averous, Nadine Bellurot, Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Alain Sicault, Pascal Doucet

Etait excusé : Jean-Yves Hugon

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET 2022

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriale et notamment l'article L 1612.11,

Vu le Budget Primitif 2022 du Syndicat,

Considérant qu'il convient d'augmenter les emprunts et dettes assimilées.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder aux décisions modificatives ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| Objet de la dépense | Augmentation des Dépenses | | Diminution des Dépenses | |
|---------------------|---------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| | Chapitre / Article | Montant | Chapitre / Article | Montant |
| - Emprunts | 16/1641 | + 300.00 € | | |
| - Constructions | | | 23/2313 | - 300.00 € |
| TOTAL | | + 300.00 € | | - 300.00 € |

Certifié exécutoire
 Transmis à la préfecture le
 Publié affiché ou notifié le
 Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
 Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Claude DOUCET.



La secrétaire de Séance,
 Marie-France MARTINEAU

Auteur : Claude DOUCET, Président du Comité syndical du Château de Valençay
 Date de mise en ligne : 30/03/2023
 Durée minimum de publicité: deux mois à compter de la date de mise en ligne.